

POLITIQUE
DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE



Table des matières

Page

1. OBJET	1
2. CHAMP D'APPLICATION	1
3. DÉFINITIONS	2
4. PRINCIPES DIRECTEURS	2
5. OBJECTIFS	3
6. RESPONSABILITÉS DES INTERVENANTS	6
7. ENTRÉE EN VIGUEUR	7

Institut de tourisme et d'hôtellerie Québec		N° :	Page 1 sur 9
POLITIQUES, DIRECTIVES ET PROCÉDURES		Émission et entrée en vigueur :	10 février 2011
		Révision :	5 mars 2020
☒ Politique ☐ Directive ☐ Procédure	Objet : Engagement de l'ITHQ envers la réduction et la minimisation des impacts environnementaux engendrés par ses activités	Préparée par : Approuvée par :	Dany Gauthier Direction principale des finances et de l'administration Liza Frulla Directrice générale

Le masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte et n'a aucune intention discriminatoire

1. OBJET

L'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec a à cœur de former des professionnels préparés aux nouveaux enjeux de l'industrie du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration. En effet, au cours de la dernière décennie, de plus en plus d'acteurs de l'industrie touristique ont pris un virage vert. Les élèves de l'ITHQ doivent donc être sensibilisés, informés et éduqués aux principes de savoir-être et au mode de gestion véhiculés par le développement durable.

La formalisation et le partage des valeurs sont à la base de la réussite de la démarche de développement durable dans une organisation. Dans un premier temps, en ce qui concerne l'aspect environnemental du développement durable, la présente politique pose les principes et les valeurs qui définissent l'engagement de l'ITHQ en matière de respect et de protection de l'environnement. Les autres aspects du développement durable seront approfondis ultérieurement dans un autre volet de cette politique.

En se dotant d'une politique de développement durable, l'ITHQ établit des lignes directrices qui visent à réduire et minimiser les impacts environnementaux négatifs engendrés par ses activités. Ainsi, la présente politique s'inscrit dans les grandes orientations de la stratégie gouvernementale, et plus précisément dans l'orientation 3 : « Produire et consommer de façon responsable ».

Les mesures de mise en application de cette politique sont définies dans le Système de gestion environnementale de l'ITHQ déposé en octobre 2010.

2. CHAMP D'APPLICATION

La politique de développement durable s'applique à toutes les personnes qui travaillent ou étudient dans l'enceinte de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec. Les associations, et toutes les formes de regroupement à l'intérieur de l'Institut sont concernées par la politique.

Dans une optique de développement durable transversale, la politique s'adresse également à toutes les parties prenantes de l'Institut, notamment les fournisseurs, les partenaires et les différentes clientèles

3. DÉFINITIONS

Dans la présente politique, les expressions ou mots suivants signifient :

Développement durable

Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.

(Loi sur le développement durable du Québec)

Matières résiduelles

Toute matière ou objet périmé, ayant été rejeté par les ménages, les industries, les commerces et les institutions.

(Centre d'expertise sur les matières résiduelles)

Réduction à la source

Action permettant d'éviter de générer des résidus lors de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit.

(Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs)

Parmi les activités de réduction à la source, on peut mentionner : l'écoconception, les choix de produits durables, le réemploi, ainsi que de façon générale les activités permettant de recycler ou de valoriser des matières résiduelles autrement destinées à devenir des déchets ultimes. On peut aussi considérer simplement que l'objectif de la réduction à la source vise à diminuer au maximum les déchets à gérer par une collectivité .

(La Chaire en Éco-Conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi)

Recyclage

Réintroduction directe d'un déchet dans le cycle de production dont il est issu, en remplacement total ou partiel d'une matière première neuve.

(Actu-environnement)

Réutilisation

Une utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés.

(Recyc-Québec)

4. PRINCIPES DIRECTEURS

Afin de pouvoir répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs, nous devons respecter les quatre principes de durabilité suivants :

- 1) Éliminer notre contribution à l'accumulation systématique de la quantité de déchets provenant de la croûte terrestre, par exemple :

4. PRINCIPES DIRECTEURS (SUITE)

- En faisant la promotion du transport en commun pour se rendre à l'ITHQ;
 - En privilégiant les achats locaux au niveau des services alimentaires;
 - En offrant un forfait de banquet qui permet de compenser les émissions de gaz à effet de serre.
- 2) Éliminer notre contribution à l'accumulation systématique de composés et de substances chimiques produits par la société, par exemple :
- En respectant le principe de précaution par rapport aux acquisitions de produits dangereux;
 - En respectant la législation en vigueur pour conserver les produits chimiques de façon sécuritaire;
 - En utilisant les moyens de collecte adaptés pour se débarrasser des matières dangereuses.
- 3) Éliminer notre contribution à la dégradation et à la destruction physique systématique de la nature et des processus naturels, par exemple :
- En appliquant la directive sur la gestion du papier pour n'acheter que du papier certifié FSC;
 - En rationalisant les pratiques culinaires;
 - En respectant la liste négative relative aux poissons et fruits de mer en voie de disparition. Cette liste doit être reconnue par un organisme international.
- 4) Éliminer notre contribution aux conditions qui empêchent systématiquement les êtres humains de répondre à leurs besoins, par exemple :
- En travaillant avec des fournisseurs qui respectent les normes sociales définies dans la politique d'approvisionnement responsable de l'Institut;
 - En offrant aux employés de l'ITHQ un environnement de travail sain et sécuritaire.

Source : Dr. Karl-Henrik Robèrt, The Natural Step

5. OBJECTIFS

La présente politique vise à faire respecter ces quatre principes en donnant les lignes directrices suivantes :

5.1. Gestion environnementale

5.1.1. Gestion des matières résiduelles

Réduire le volume de déchets ultimes produits au sein de l'Institut. Pour cela, la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation seront privilégiés en fonction des matières. Le taux de valorisation sera le principal indicateur pour évaluer la performance d'une gestion durable des matières résiduelles.

5. OBJECTIFS (SUITE)

5.1.2. Gestion des matières dangereuses

Limiter les achats de matières dangereuses au strict nécessaire et optimiser les pratiques de conservation, d'utilisation et de disposition de ces matières. Ceci dans le but d'offrir aux employés et aux étudiants un milieu de travail sain et sécuritaire tout en réduisant les risques pour l'environnement.

5.1.3. Achats

Intégrer les critères de développement durable dans les prises de décision relatives aux achats. La directive d'approvisionnement responsable et le formulaire *Achats écoresponsables* donnent des lignes directrices aux acheteurs pour faire des achats écologiques, locaux, équitables et socialement responsables.

5.1.4. Activités et événements

Organiser les événements corporatifs, les projets étudiants et la tenue de banquets dans une optique environnementale. Le guide des événements écoresponsables, disponible à l'interne, repose principalement sur la norme intitulée *Développement durable - Gestion responsable d'événements*, mise en place par le Bureau de la normalisation du Québec et sur le *Guide sur l'organisation d'événements écoresponsables* élaboré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

5.1.5. Eau

Réduire le gaspillage, au niveau de l'utilisation quotidienne par le personnel et les étudiants, mais également au niveau des activités de cuisine et de l'entretien ménager. Gérer la ressource de façon responsable en contrôlant régulièrement sa qualité.

5.1.6. Énergie

Favoriser l'achat ou la location d'équipements écoénergétiques et promouvoir les mesures d'économie d'énergie afin d'optimiser l'efficacité énergétique de l'ITHQ. Privilégier les sources d'énergie qui minimisent les impacts négatifs sur l'environnement, notamment les émissions de gaz à effet de serre.

5.1.7. Qualité de l'air

Contrôler la qualité de l'air, notamment grâce à l'entretien régulier des systèmes de ventilation afin de préserver la santé du personnel, des étudiants et des écosystèmes.

5.1.8. Consommation et utilisation du papier

Gérer le papier de façon écoresponsable en suivant le principe des 3R (Réduction à la source, Réutilisation, Recyclage). La *directive sur la gestion et l'utilisation du papier*¹ stipule les détails relatifs à cette section.

¹ Directive disponible sur le G : POLITIQUES-DIRECTIVES-PROCÉDURES

5. OBJECTIFS (SUITE)

5.1.9. Construction et rénovation

Intégrer les principes d'écoconception et les mesures d'efficacité énergétique dans les projets de construction et de rénovation des infrastructures. Ceci implique un choix écoresponsable en ce qui concerne les matières premières et les matériaux utilisés.

5.1.10. Gestion du transport

Encourager l'utilisation du transport en commun par la promotion des transports durables facilement accessibles à l'ITHQ tels que le métro, l'autobus, le vélo ou la marche à pied.

5.2. Éducation

5.2.1. Formation

Conscientiser les professeurs et les élèves sur les impacts environnementaux, sociaux et économiques de leurs activités. Pour cela, comme mentionné dans le Plan d'action en développement durable de l'ITHQ, l'école favorise l'intégration transversale des concepts de développement durable dans les programmes offerts. Les enjeux du développement durable et les meilleures pratiques de l'industrie touristique en matière de gestion environnementale sont des thèmes que les élèves doivent connaître et maîtriser.

5.2.2. Sensibilisation

Informar les différentes parties prenantes de l'Institut des enjeux du développement durable et de la démarche en cours au sein de l'organisation. À l'interne, utiliser les outils de sensibilisation afin de développer une culture organisationnelle incluant les principes de la durabilité et de l'écoresponsabilité. Les regroupements en comités et associations sont encouragés pour favoriser l'implication de tous et la transmission d'un message mobilisateur.

5.2.3. Recherche et développement

Favoriser l'intégration des principes du développement durable dans les projets du Centre d'expertise et de recherche en hôtellerie et restauration de l'Institut.

5.3. Reconnaissance

Faire valoir les actions de l'Institut en termes de développement durable grâce à des programmes de certification et de reconnaissance. La participation à des projets pilote de certification, dans la mesure du possible, est encouragée afin que l'Institut devienne un modèle et une source d'inspiration pour les établissements scolaires du Québec.

6. RESPONSABILITÉS DES INTERVENANTS

6.1. La direction générale

- Veille, de concert avec l'officier en développement durable, à l'application de la présente politique au sein des différentes directions;
- Confie les responsabilités spécifiques qui incombent à chacun des services de l'ITHQ :
 - Le point 5.1 à la Direction principale des services administratifs et du contrôle de la qualité;
 - Le point 5.2.1 à l'École de l'Institut;
 - Le point 5.2.2 à la Direction des communications et des relations publiques et internationales;
 - Le point 5.2.3 au Centre d'expertise et de recherche en hôtellerie et restauration ;
 - Les points 5.1.4 et 5.3 à l'Hôtel de l'Institut, notamment dans le cadre du programme RéserVert .

6.2. Le personnel et les étudiants

Appliquent la politique dans la vie quotidienne à l'ITHQ et participent à l'instauration d'une culture organisationnelle incluant les principes du développement durable en faisant la promotion des engagements environnementaux de l'Institut.

6.3. Le Comité de développement durable (CDD)

6.3.1. Mandat

- Soumettre au comité exécutif un plan d'action annuel et des indicateurs permettant d'en mesurer l'efficacité tel que requis par la Stratégie gouvernementale du développement durable;
- Présenter au comité exécutif un suivi de la mise en œuvre du plan d'action et un rapport annuel permettant de faire le bilan de l'atteinte des objectifs;
- Sensibiliser et former le personnel et les étudiants aux principes de développement durable à travers l'Institut notamment par des événements écoresponsables;
- Informer le personnel, les étudiants et ses diverses clientèles des pratiques internes;
- Susciter et soutenir les initiatives des différentes directions en fonction des priorités institutionnelles;
- Proposer des modifications souhaitables aux politiques, directives et procédures connexes au développement durable;
- Proposer des pratiques innovantes;
- Communiquer et valoriser les actions entreprises par l'ITHQ et sa communauté;

6. RESPONSABILITÉS DES INTERVENANTS (SUITE)

6.3.2. Composition du CDD (suite)

Le comité est composé de huit membres:

- Un cadre désigné par le comité exécutif qui agit à titre de président;
- Un responsable du développement durable qui agit à titre de secrétaire;
- Un représentant de chacune des catégories d'emploi (cadre, professeur, professionnel fonctionnaire et ouvrier), sur la base d'un appel à tous conditionnel à l'approbation du supérieur immédiat. Le comité exécutif choisit parmi l'ensemble des candidats.
- Un membre étudiant nommé par l'AGEEITHQ.

7. ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique entre en vigueur le jour de son approbation par le directeur général.

Signée à Montréal, le



Liza Frulla
Directrice générale

